

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2015
PROCES VERBAL

~~~~~

L'an deux mille quinze, le vingt-six mai, à vingt heures, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le dix-neuf mai deux mille quinze, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

**Membres présents** : MM. ARGENTI Bernard, BLEIN Jean, BLONDIAUX Bruno, BOURGEOIS Didier, BURATO Bernard, CHAPUIS Gérard, FERRARI Jean, PESENTI Philippe (arrivé à 20h25), PIFFADY Philippe, RABUT Jacques, SAVEY Didier, ZANI Guy, Mmes BARDON Fabienne, BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, JOLY Fabienne, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, PERNICE Laetitia, ROSIER Nicole, THIBERT Monique, TRAINI Marie, TREUVELOT Catherine.

**Membres absents excusés** : MM. HARNAL Sébastien (pouvoir à M. CHAPUIS Gérard), VIRARD Philippe (pouvoir à Mme JOLY Fabienne).

**Membres absents non excusés** : Mme ROTARU Maria.

**Secrétaire de séance** : Mme PERNICE Laetitia.

La séance est ouverte en présence de 23 conseillers, 2 pouvoirs ayant été déposés, soit 25 votants en début de séance.

Comme de coutume, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des évènements se rapportant à l'état civil, survenus sur la commune depuis le dernier conseil, à savoir :

**DECES** :

- M. LANCEREAUX Jean
- Mme MANGIONE Kadoudja
- M. LURIN François
- M. MASSONNET Yves

**NAISSANCES** :

- Maël ANTUNES
- Camille PERRIER MICHON

Le Conseil Municipal, au nom de la Ville, s'associe à la peine des familles et des sapeurs-pompiers du Centre de Secours d'Hauteville-Lompnes, pour le décès tragique d'Yves MASSONNET, par des pensées chaleureuses et leur exprime toute sa sympathie, et présente ses vœux de bienvenue à ces deux nouveaux nés.

Avant d'aborder la séance, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter les points suivants en ordre du jour complémentaire :

- Renouvellement des conventions de mise à disposition de jardins familiaux et de la parcelle communale sise derrière l'ancienne mairie de Lompnes
- Question sur l'évolution de l'exploitation du Provençal en Bugey, à la demande de Monsieur Jacques RABUT
- Question sur le Festival de théâtre cet été, à la demande de Madame Catherine TREUVELOT
- Stationnement des camions sur la commune, à la demande de Monsieur Jean BLEIN

**Le Conseil Municipal,**  
**APPROUVE à l'unanimité, l'ordre du jour complémentaire, tel qu'exposé ci-dessus.**

**APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 avril 2015.**

**PREND CONNAISSANCE, sur présentation de Madame Nicole ROSIER, Maire-Adjointe déléguée aux Finances, du procès-verbal de la Commission Finances du 6 mai 2015.**

**PREND ACTE de la situation budgétaire de la régie de l'eau. La réalisation de ce budget se déroule normalement. A noter que les recettes de vente d'eau aux abonnés s'encaissent en mai et en novembre et que les recettes attendues en mai se chiffrent à 285 095 €. Dans l'attente de l'encaissement des recettes de mai 2015, il reste pour 141 263,60 € de factures et annuités d'emprunt non payées.**

**La trésorerie estimée, soit environ 178 500 € après les règlements en attente à ce jour, doit couvrir les différentes dépenses jusqu'en novembre 2015.**

**PREND ACTE de la situation budgétaire de l'assainissement. La réalisation de ce budget se déroule difficilement. A noter que les recettes de vente d'assainissement aux abonnés s'encaissent, comme pour l'eau, en mai et en novembre et que les recettes attendues en mai s'élèvent à la somme 269 328 €. Dans l'attente de l'encaissement des recettes de mai 2015, il reste pour 75 689,39 € d'annuités d'emprunt et 146 958 € de factures non payées.**

**La situation reste préoccupante, car il n'y aura plus de trésorerie disponible pour couvrir les frais jusqu'à fin novembre 2015.**

**ACCEPTE à l'unanimité, la création d'une ligne de trésorerie, d'un montant de 100 000 € auprès de la Caisse d'Epargne, pour une marge de 1.77 % contre 2 % en 2014, pour le budget assainissement.**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document devant intervenir à cet effet.**

**PREND ACTE que le point relatif au réaménagement des emprunts portant sur les budgets eau et assainissement est reporté au prochain conseil de juin.**

**EST INFORME par Monsieur Didier BOURGEOIS, Maire-Adjoint délégué à l'Assainissement, de la nécessité de passer un avenant n° 3, dans le cadre du marché d'exploitation de la station d'épuration passé avec la Société Lyonnaise des Eaux, en vue de supprimer la facturation "partie fixe PF2" prévue au contrat, qui correspond à l'abondement du Fonds de Gros Entretien et de Renouvellement (FGER) pour les années 2015 et 2016. En effet, ce cumul est jugé par le prestataire excédentaire, car la station d'épuration est neuve et il n'y avait pas lieu de facturer la somme de 2 000 € par trimestre sur ce contrat.**

**ENTEND les interventions suivantes :**

**- Mme Fabienne JOLY demande si dans le cas de figure où des travaux s'avèreraient nécessaires, ceux-ci seraient facturés.**

**- M. Didier BOURGEOIS répond qu'en cas de casse de matériel, il reste une disponibilité de 50 000 €, mais qu'étant donné que la station est neuve, il ne devrait pas y avoir de problème.**

**- M. Bernard ARGENTI ajoute que cet avenant fait économiser tout de même à la collectivité la somme non négligeable de 24 000 € HT/an, mais que si des complications venaient à se présenter, la possibilité de revenir au contrat initial est possible.**

**PREND ACTE de l'arrivée de Monsieur Philippe PESENTI à 20 h 25  
Soit 24 conseillers présents et 2 pouvoirs = 26 votants**

**ACCEPTE à l'unanimité, l'avenant n° 3 au marché d'exploitation de la station d'épuration signé le 7 juin 2011, afin de supprimer la facturation "partie fixe PF2" correspondant à l'abondement du Fonds de Gros Entretien et de Renouvellement (FGER).**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit document.**

EST INFORME par Monsieur Didier BOURGEOIS, de la transmission par la Trésorerie d'Hauteville-Lompnes, de la notification du jugement du Tribunal de commerce de Bourg en Bresse, prononçant l'effacement des dettes datant de 2014 de la SARL SOUMBERT (AKAJOO), soit un total de 87,52 € :

- 69,38 € pour le budget eau
- 18,14 € pour le budget assainissement

Après un certain débat sur la question découlant sur une suggestion émise par Monsieur Jean FERRARI, d'une éventuelle possibilité de don de la part des créanciers,

ACCEPTE, par 21 voix pour et 5 abstentions (MM. Bernard BURATO, Philippe PESENTI, Mmes Fabienne JOLY, Catherine TREUVELOT [Mme JOLY engageant le pouvoir de M. Philippe VIRARD]) l'effacement des dettes de la SARL SOUMBERT, telles qu'exposées ci-dessus, représentant une somme totale de 87,52 €.

PREND CONNAISSANCE, sur présentation de Madame Nicole ROSIER, des autres points de la Commission Finances, notamment de la situation budgétaire de la régie des énergies, qui se déroule très difficilement. Les recettes de vente de chaleur aux abonnés s'encaissent par mois pour un montant moyen de 59 000 €. Les dépenses fixes par mois sont en moyenne de 72 000 € pour STI et à cela, il faut ajouter les emprunts et diverses factures.

A ce jour, le montant des factures en instance de paiement est de 367 474,71 €.

PREND ACTE de la situation très préoccupante de la régie des énergies et du souhait de l'ensemble des partenaires de mettre en place une nouvelle structure juridique de type SEM (Société d'Economie Mixte), permettant une autre gestion commerciale de l'énergie, mais nécessitant un délai pour être consultée.

EST INFORME que le lancement d'une consultation pour un marché public d'une durée de 5 ans, de type P1 P2 P3, compte tenu des délais de procédure, ne peut intervenir avant le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

DECIDE à l'unanimité, de prolonger aux conditions actuelles le marché actuel de type P1 (approvisionnement en combustibles), P2 (exploitation et maintenance des équipements) et P3 (renouvellement des ouvrages) passé avec la Société ESSAM-STI, dont le mandataire est STI, pour une durée de 2 mois avec échéance au 31 août 2015, pour un montant estimé à :

- P1 (approvisionnement en combustibles) : lié à la consommation des mois de juillet et août x 61,66 € HT le MWh
- P2 (exploitation et maintenance des équipements) : 17 198 € HT
- P3 (renouvellement des ouvrages) : 16 868 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document devant intervenir pour cette prolongation de contrat.

EST INFORME que la ligne de trésorerie du budget des énergies, d'un montant de 350 000 € auprès de la Caisse du Crédit Agricole est arrivée à échéance le 23 mai 2015 et DECIDE de reporter ce point à l'ordre du jour du prochain conseil de juin.

PREND CONNAISSANCE de la situation budgétaire du budget général. La réalisation de ce budget se déroule difficilement. Dans la dernière situation budgétaire, les factures de fonctionnement sont engagées jusqu'au 1<sup>er</sup> mai. Faute de trésorerie, les factures à compter du 20 mars sont en attente de règlement pour 115 742 €. Une avance de paiement des recettes des 3 taxes a permis d'honorer l'échéance d'un emprunt de 192 834,42 € et sur les 279 580 € de subventions votées pour les associations, seuls 100 200 € ont été versés. En ce qui concerne les factures d'investissement, 60 359 € sont en attente de paiement, dont 54 560,47 € pour le SIEA (Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-Communication de l'Ain).

PREND CONNAISSANCE, sur présentation de Madame Nicole ROSIER, des décisions modificatives à adopter.

**ENTEND les interventions suivantes :**

- M. Bernard ARGENTI fait part que la situation n'est pas en voie de s'améliorer, car aucune des ventes de biens immobiliers inscrites au budget prévisionnel n'a trouvé preneur. De plus, la collectivité a déjà perdu 113 000 € de dotations ces deux dernières années et cette baisse va se cumuler avec de nouvelles qui font que la commune va perdre 250 000 € en quatre ans.

- M. Bernard BURATO revient lui aussi sur les baisses drastiques de dotation de l'Etat et trouve cette situation inacceptable.

- M. Bernard ARGENTI poursuit en indiquant que nous sommes gouvernés au doigt mouillé ; il regrette et condamne la violence des décisions prises, notamment celles qui diminuent les dotations, mais obligent à des charges nouvelles, comme celle des rythmes scolaires. Il appelle à un sursaut des élus du monde rural et propose d'ailleurs une motion dans ce sens au prochain conseil, à l'association des Maires de France.

- M. Jacques RABUT n'est pas étonné de ces décisions, ajoutant qu'il faut avoir un minimum d'honnêteté intellectuelle et qu'il fallait s'attendre à toutes ces retombées.

- Mme Isabelle MASNADA souhaiterait que les économies soient faites à tous les niveaux et notamment au niveau de l'Etat.

Après un certain débat sur le sujet, Monsieur Bernard ARGENTI invite les membres du Conseil à assister à la réunion d'information sur l'évolution de l'intercommunalité "Commune Nouvelle", le 27 mai, à l'amphithéâtre de l'IFSI (Institut de Formation aux Soins Infirmiers).

ACCEPTE à l'unanimité, les virements de crédits suivants :

- Budget Général de la commune

Il est nécessaire de rectifier le montant des dotations de l'Etat en fonction des notifications d'avril 2015 :

| Compte                              | Libellé du Compte                 | Dépenses    | Recettes    |
|-------------------------------------|-----------------------------------|-------------|-------------|
| 73111                               | Contributions directes            |             | 11 512,00   |
| 74111                               | Dotation forfaitaire              |             | - 31 957,00 |
| 74121                               | Dotation Solidarité Rurale        |             | 9 966,00    |
| 74127                               | Dotation de péréquation           |             | 3 987,00    |
| 74833                               | Dotation unique TP                |             | - 2 677,00  |
| 74834                               | Dotation FB et FNB                |             | - 3 430,00  |
| 74835                               | Dotation TH                       |             | 3 994,00    |
| 752                                 | Revenus des immeubles (carrières) |             | 8 605,00    |
| <b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b> |                                   | <b>0,00</b> | <b>0.00</b> |

Il est nécessaire de rectifier les écritures de cessions de terrains et des bâtiments inscrites au BP 2015, sans changer l'équilibre, en annulant les écritures de fonctionnement :

| Compte                                 | Libellé du Compte                             | Dépenses            | Recettes            |
|----------------------------------------|-----------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| FD-675-042                             | Valeurs comptables des immobilisations cédées | - 722 400,00        |                     |
| FR-775-77                              | Produits des ventes                           |                     | - 722 400,00        |
| <b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> |                                               | <b>- 722 400,00</b> | <b>- 722 400,00</b> |

Il est nécessaire également de modifier les comptes en investissement :

| Compte                                | Libellé du Compte                          | Dépenses    | Recettes     |
|---------------------------------------|--------------------------------------------|-------------|--------------|
| IR-21318-040                          | Immobilisations – autres bâtiments publics |             | - 340 000,00 |
| IR-2111-040                           | Immobilisations corporelles - terrains     |             | - 382 400,00 |
| IR-024                                | Inscription de cessions                    |             | 722 400,00   |
| <b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b> |                                            | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>  |

Il est nécessaire de rectifier les écritures de cessions de subvention d'éclairage public du SIEA inscrites au BP 2015 :

| Compte                                | Libellé du Compte         | Dépenses    | Recettes    |
|---------------------------------------|---------------------------|-------------|-------------|
| IR-1323-13-423                        | Subvention du Département |             | - 2 390,13  |
| IR-1323-041-423                       | Subvention du Département |             | 2 390,13    |
| IR-13258-13-423                       | Participation SIEA        |             | - 12 439,83 |
| IR-13258-041-423                      | Participation SIEA        |             | 12 439,83   |
| ID-21538-21-423                       | Subvention                | - 14 829,93 |             |
| ID-21538-043-423                      | Subvention                | + 14 829,93 |             |
| <b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b> |                           | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> |

Il est nécessaire de prévoir le remboursement de la taxe d'urbanisme sur le permis de construire de la Maison de santé (SEMCODA), encaissée par la Mairie, conformément au dégrèvement prononcé par l'Etat en 2014 et d'ouvrir les crédits correspondants :

| Compte                              | Libellé du Compte                                 | Dépenses        | Recettes        |
|-------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| FD-7398-73                          | Reversements, restitutions et prélèvements divers | 4 400,00        |                 |
| FR-7388-73                          | Autres taxes diverses                             |                 | 4 400,00        |
| <b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b> |                                                   | <b>4 400,00</b> | <b>4 400,00</b> |

#### - Budget Mont d'Orcet

Il convient de procéder à des modifications de crédits, afin de rectifier les inscriptions du BP 2015 au chapitre 043 en recettes et en dépenses :

| Compte                              | Libellé du Compte                 | Dépenses        | Recettes        |
|-------------------------------------|-----------------------------------|-----------------|-----------------|
| FD-608-043                          | Frais bancaires                   | 4 480,00        |                 |
| FR-796-043                          | Transfert des charges financières |                 | 4 480,00        |
| <b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b> |                                   | <b>4 480,00</b> | <b>4 480,00</b> |

PREND CONNAISSANCE des demandes de garantie d'emprunt présentées par la SEMCODA, dans le cadre de la construction de différents logements, sur la commune, rue des Villas, à "Marie-Louise".

ENTEND les interventions suivantes :

- Mme Catherine TREUVELOT s'interroge sur la nécessité de tous ces logements sociaux sur la commune et demande qui décide du nombre de logements à construire.

- M. Bernard ARGENTI retient le bon côté de l'affaire, du fait que le nombre des friches diminue. Il précise que ces demandes de garantie d'emprunt relèvent d'un mécanisme automatique et ne rentrent pas dans l'étude d'endettement de la commune. Il souligne enfin que la collectivité n'a pas à se soucier de l'excellente santé financière de la SEMCODA.

- M. Jean FERRARI excédé, rétorque que ça ne tourne pas rond ; en effet la commune se trouve en grande difficulté financière et pourtant elle doit se porter caution pour couvrir les investissements de cette société !

- M. Jacques RABUT explique la territorialisation du logement social dans le département. Il précise que depuis 4 ans, le Conseil Général de l'Ain élabore la politique du logement social en consultation des élus des communes concernées. En ce qui concerne le nombre d'appartements retenu à la création ou à la rénovation, il est tenu compte du contexte local. Il conclut en affirmant que les dernières constructions évitent effectivement d'avoir encore des friches sur les bras.

ACCEPTE à l'unanimité, sa garantie d'emprunt à SEMCODA, à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 740 400 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, destiné à financer l'acquisition amélioration de 5 logements PLUS (prêt locatif à usage social) et 2 logements PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) situés à Hauteville-Lompnes - rue des Villas.

ACCEPTE à l'unanimité, sa garantie d'emprunt à SEMCODA, à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 268 400 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, destiné à financer l'acquisition amélioration de 8 logements collectifs PLS (prêt locatif social) situés sur la commune - rue des Villas.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document devant intervenir pour ces deux demandes de garantie d'emprunt.

FIXE la participation des communes extérieures, aux frais de scolarité pour l'année 2014/2015, soit 1 370 € par enfant, étant précisé que cette participation concerne 20 élèves émanant des communes suivantes :

- Hostiaz (7)
- Corcelles (2)
- Corlier (3)
- Thézillieu (2)
- Le Petit-Abergement (3)
- Cormaranche en Bugey (2)
- Belmont (1)

FIXE à l'unanimité, la participation de la commune de Corlier, aux frais de scolarité pour l'année 2014/2015, soit 1 027 €, tenant compte des faibles ressources de celle-ci.

EST INFORME que suite au problème d'eau de novembre 2014, il restait un stock de bouteilles d'eau entreposé dans l'ancienne caserne de pompiers, pouvant être cédé afin que le produit ne gèle pas pendant l'hiver.

ACCEPTE à l'unanimité, de vendre ces bouteilles d'eau à 1 € le pack de 6 bouteilles de 1,5 litre.

ACCEPTE à l'unanimité, d'allouer une subvention exceptionnelle de 200 € à "l'Association des Valois", dont le siège social se trouve à Sainte Colombe (Rhône), en faveur des sinistrés du Népal, suite au puissant séisme de magnitude 7,9 du 25 avril dernier et ses différentes répliques qui ont laissé de nombreux territoires dans le plus grand dénuement. Devant ce drame humanitaire et alors que l'aide internationale commence tout juste à arriver, Hauteville-Lompnes, ville de montagne, souhaite sans tarder afficher sa solidarité totale avec les Népalais.

ACCEPTTE à l'unanimité, de régulariser pour l'année 2015 la convention de fourrière avec la SPA de Lyon et du Sud-Est, moyennant une indemnité forfaitaire de 0,28 € par an et par habitant, soit : 0,28 € x 3 921 = 1 097,88 €, étant précisé que ce forfait ne comprend ni la capture, ni le transport des animaux en fourrière.

ACCEPTTE à l'unanimité, la proposition de partenariat en vue de la stérilisation des chats errant dans les lieux publics de la commune, pour l'année 2015.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention de fourrière, ainsi que la proposition de partenariat en vue de la stérilisation des chats errant dans les lieux publics de la commune.

PREND CONNAISSANCE, sur présentation de Monsieur Bernard ARGENTI, de la mise en place du référendum d'initiative partagée, entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Prévu par l'article 11 de la Constitution à la suite de la révision constitutionnelle de 2008, ce dispositif permet aux parlementaires et aux électeurs de soutenir des propositions de loi en vue de les soumettre au référendum.

De plus, conformément à l'article 5 de la loi organique, les soutiens des électeurs aux propositions de loi référendaires sont recueillis "sous forme électronique", sur le site internet du Gouvernement <https://www.referendum.interieur.gouv.fr/>.

Pour les électeurs ne disposant pas d'un ordinateur connecté à internet, l'article 6 de la loi organique prévoit que "des points d'accès à un service de communication au public en ligne permettant aux électeurs d'apporter leur soutien à la proposition de loi présentée en application de l'article 11 de la Constitution par voie électronique sont mis à leur disposition au moins dans la commune la plus peuplée de chaque canton ou au niveau d'une circonscription administrative équivalente et dans les consulats" et qu'un électeur peut, dans les collectivités où sont situées ces bornes d'accès, "faire enregistrer électroniquement par un agent de la commune ou du consulat son soutien présentée sur papier".

Le reste du temps, cette borne pourra accueillir d'autres services numériques à fin de renseignements et d'usage pour les usagers des services publics et des touristes. L'accès au site de la Préfecture et du service public national pour les formalités dites en ligne, l'accès au service du cadastre, l'accès aux services de la commune d'Hauteville-Lompnes et des intercommunalités du Canton, l'accès au service du Département et de la Région, l'accès aux services publics des transports, l'accès aux renseignements touristiques des Offices du Tourisme du Canton et des acteurs touristiques au travers de leur plateforme, ainsi qu'au travers de la plateforme Ain tourisme, et l'accès aux renseignements des acteurs locaux au travers du site de la commune et du Centre social pour les associations et des commerces au travers du site des Offices du Tourisme et de l'Union commerciale d'Hauteville-Lompnes pourront être mis en œuvre.

ENTEND les différentes interventions sur la question :

- M. Bernard BURATO souligne que c'est encore une charge nouvelle qui vient se rajouter pour la collectivité.
- M. Jacques RABUT trouve que c'est plutôt une certaine amélioration du service et que cette obligation d'installation de borne lui paraît séduisante.
- Mme Nicole ROSIER affirme que la collectivité a sûrement d'autres dossiers plus importants à traiter d'une part, et d'autre part, que cette installation risque de pénaliser et déranger le service de l'accueil, déjà bien sollicité.
- Mme Isabelle MASNADA informe que le CSC Les 7 Lieux est doté d'une borne et s'étonne par conséquent de cette proposition.

DECIDE, par 21 voix pour, 1 voix contre (Mme Nicole ROSIER) et 4 abstentions (Mmes Fabienne JOLY, Isabelle MASNADA, Marie TRAINI [Mme JOLY engageant le pouvoir de M. Philippe VIRARD]) la mise en place d'une borne d'accès à internet dans les locaux de la mairie d'Hauteville-Lompnes (commune la plus peuplée du nouveau canton), accessibles au public, en vue de recueillir les soutiens que les électeurs viendront déposer en format papier aux guichets de la mairie.

SOLLICITE auprès de la Préfecture et des Communautés de Communes, les aides financières et/ou matérielles pouvant intervenir pour la mise en place et la maintenance de ce dispositif.

**PREND CONNAISSANCE**, sur présentation de Monsieur Didier BOURGEOIS, Maire-Adjoint délégué à l'Urbanisme, du procès-verbal de la réunion Urbanisme du 12 mai 2015.

**EST INFORME** de la demande d'édification d'une terrasse en bois avec une barrière sur le domaine public, au 115, place des Martyrs, présentée par la nouvelle gérante du bar-brasserie, entraînant la signature d'une convention d'occupation du domaine public.

**EST INFORME** de la volonté de la Municipalité d'acquérir en l'état, à l'euro symbolique, la voie d'accès à l'établissement Albarine, actuellement sur terrain privé, à partir de l'avenue Félix Mangini et de l'intégrer dans le domaine communal. Cette voie d'accès appartenant au CHPH est régulièrement utilisée par la Ville pour accéder au réservoir de Grange Rolland, le chemin des Cloppes étant fermé à la circulation.

**ENTEND** Monsieur Bernard ARGENTI qui sensibilise les élus, afin de trouver une dénomination à cette voie, ce qui permettrait de la situer sur GPS ; il souhaite qu'un nom symbolique soit donné à cette route (nom d'un médecin, etc...).

**MISSIONNE** l'Adjoint à l'Urbanisme pour poursuivre ce dossier et le présenter lors d'une prochaine commission.

**EST INFORME** de la nécessité de délibérer à nouveau concernant la vente de terrains en zone artisanale à la Communauté de Communes du plateau d'Hauteville. En effet, certaines parcelles ayant été omises, il s'avère nécessaire de régulariser pour céder les parcelles suivantes :

Partie Nord : section E n° 67p, 69p, 461p, 572p, d'une superficie de 4 666 m<sup>2</sup>

Partie Sud : section E n°266, 277, 434p, 436 p, 455p, 458p, 559p, d'une superficie de 7 961 m<sup>2</sup>

**ACCEPTTE à l'unanimité**, de régulariser la délibération du Conseil Municipal du 22 juillet 2014, en cédant à la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville les parcelles, telles qu'exposées ci-dessus et ce, à l'euro symbolique, étant précisé que d'autres parcelles ou parties de terrain appartenant à la commune, seront à rétrocéder à la Communauté de Communes.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes devant intervenir à cet effet.

**MISSIONNE** l'Adjoint à l'Urbanisme pour poursuivre la seconde partie de ce dossier et la présenter lors d'une prochaine commission.

**PREND CONNAISSANCE** des dossiers d'urbanisme en cours et des dossiers déposés depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015 :

- 4 déclarations préalables,
- 4 permis de construire, notamment pour la construction d'un hangar agricole chemin des Lésines et la construction d'une bergerie à Pouvillieu
- 2 certificats d'urbanisme
- 1 dossier d'aménagement, de modification d'établissement recevant du public
- 1 déclaration d'intention d'aliéner déposée par le notaire

**PREND CONNAISSANCE**, sur présentation de Monsieur Gérard CHAPUIS, Maire-Adjoint délégué aux Forêts, du procès-verbal de la réunion de la Commission Agriculture - Forêts - Environnement du 20 mai 2015.

**PREND CONNAISSANCE** du prix de retrait fixé pour les ventes de voies du 18 juin prochain à Montluel, à savoir :

**Article 151033 :**

Parcelle 36 A - Crot Bergerot : 321 résineux (599 m<sup>3</sup> sous écorce), 4 feuillus (4 m<sup>3</sup>)

Le lot est estimé à 37 800 €, soit 63 €/m<sup>3</sup> pour les résineux et 24 €/m<sup>3</sup> pour les feuillus.



DEBAT sur le contexte économique actuel moins favorable pour les ventes de bois.

EST INFORME du changement d'affectation de Monsieur Bernard TERRIER, agent patrimonial de l'ONF, qui, à compter du 1<sup>er</sup> juin, change de fonctions au sein de l'ONF pour devenir technicien aménagiste. Il reste dans l'agence Ain-Loire-Rhône et son futur poste sera localisé dans les bureaux situés à la maison forestière des Fontanettes.

C'est Monsieur Etienne BARGOT qui assurera pendant quelques mois l'intérim du poste d'agent patrimonial à Hauteville-Lompnes, jusqu'à l'arrivée d'un titulaire.

Monsieur le Maire, au nom du Conseil Municipal, remercie Monsieur Bernard TERRIER, pour le travail accompli durant ces douze années et lui souhaite une bonne continuation dans ses nouvelles fonctions. Il souhaite par la même occasion la bienvenue à son successeur.

EST INFORME que le recensement des habitants de la commune sera réalisé en 2016 ; la collecte se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016. Comme par le passé, il est nécessaire de désigner un coordonnateur communal, responsable du recensement, en l'occurrence Monsieur Jean-Yves MARTIN. Un arrêté municipal sera pris à cet effet.

PREND CONNAISSANCE que les élections régionales se dérouleront les 6 et 13 décembre prochains.

ENTEND à cette occasion, Madame Marie TRAINI annoncer que le Marché de Noël n'aura pas lieu cette année. Elle précise que cette décision a été prise d'un commun accord avec les représentants de l'Union commerciale et les élus, que le calendrier des marchés est établi à l'avance et qu'il n'y a donc pas possibilité de le déplacer à une autre date.

ACCEPTTE à l'unanimité, de renouveler les conventions à passer dans le cadre de la mise à disposition de parcelles communales, situées d'une part, dans le tènement des jardins familiaux et d'autre part, à l'arrière de l'ancienne mairie de Lompnes, en vue de l'exploitation d'un jardin.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdites conventions devant intervenir à cet effet.

ENTEND Monsieur le Maire apporter des informations quant à la reprise du "Provençal en Bugey", suite à la demande de Monsieur Jacques RABUT.

A ce jour, deux candidatures ont été auditionnées, dont une assez intéressante.

Le Conseil d'Administration et les actionnaires de la SEM seront convoqués le jeudi 28 mai à 20h30 en mairie pour arrêter leur choix sur le repreneur de cet établissement.

PREND CONNAISSANCE des informations données par Monsieur Bernard ARGENTI, portant sur le Festival de théâtre et ce, suite à la demande de Madame Catherine TREUVELOT

Le festival de théâtre de cet été est organisé par l'Association locale "Ame de théâtre en Bugey - Hauteville", présidée par Monsieur Daniel BERTERA. Ce festival se déroulera du 6 au 20 août prochains avec un programme particulièrement attractif et des grands noms du théâtre seront têtes d'affiches (Francis PERRIN, Michel GALABRU, Marianne SERGENT, etc...). De nombreux partenariats se mettent en place, notamment avec la Ville de Belley.

Monsieur le Maire rappelle l'origine du Festival, né grâce à l'imagination et à la volonté de la Compagnie de théâtre La Charabotte, qui l'a animé et développé jusqu'en 2010. Le théâtre de l'Horizon, depuis 4 ans avait pris le relais, en impulsant un nouvel élan. Mais cet automne, cette compagnie, en difficulté financière, a été mise en liquidation judiciaire.

Compte tenu de ce contexte et pour éviter de mettre en péril la pérennité du Festival d'Hauteville, c'est l'association "Ame de théâtre en Bugey" qui a décidé d'organiser cette 18<sup>ème</sup> édition.

Monsieur le Maire tient à préciser qu'il n'a pas du tout apprécié le courrier du 26 février 2015 de la nouvelle compagnie "La Lune à l'envers" informant la mairie du dépôt de la marque "Festival théâtre sur un Plateau" auprès de l'INPI (Institut National pour la Protection Intellectuelle). Il trouve la procédure employée par Benjamin ZIZIEMSKI, malhonnête et honteuse, de nous avoir volé cette appellation....

ENTEND Madame Catherine TREUVELOT qui manifeste son mécontentement sur le manque de communication et l'absence de réunion des Commissions communales et intercommunales Culture, depuis l'installation de la nouvelle équipe. Elle déplore ce manque et insiste, arguant que la vie culturelle est importante sur le Plateau et qu'elle ne devrait pas être négligée.

ENTEND l'intervention de Monsieur Bernard BURATO qui s'étonne que l'on puisse déposer un brevet, alors que des subventions sont versées.

ENTEND Monsieur Jean BLEIN qui donne ses premières appréciations suite à l'installation du marché dominical qui démarre assez bien. Par contre, il évoque les inconvénients dus au stationnement intempestif d'un camion et d'une semi-remorque chargée à blinde, tous les week-ends sur la place de la salle des fêtes, gênant le bon déroulement du nouveau marché. Il demande qu'un arrêté de stationnement pour poids lourds soit pris dans l'urgence.

ENTEND Monsieur Philippe PESENTI, qui dans un premier temps, présente ses excuses pour son arrivée tardive à la séance, précisant qu'il était retenu, par une réunion à la Région Rhône-Alpes, en vue de la présentation du Groupement des artisans réunis du Bugey, aux rencontres de l'économie de proximité, dans le cadre du développement du territoire.

Il rappelle ensuite que ce Groupement d'artisans réunissant tous les corps de métiers est au départ en 2012, à l'initiative de Philippe VIRARD, Président de la Communauté de Communes, qui à l'époque, l'avait contacté pour monter ce Groupement, en vue de répondre ensemble à un projet global, pour promouvoir l'éco-construction, relayée par la CMA, la CAPEB, le Syndicat Mixte du Pays du Bugey et un noyau dur d'artisans.

Depuis janvier 2015, la création d'une structure relevant de l'économie sociale et solidaire (SCOP) permet de travailler en circuits courts et de confiance. L'objectif était avant tout de créer un Groupement d'artisans, permettant de proposer, d'abord à une clientèle de proximité, un contrat de construction de maison individuelle, capable de concurrencer l'offre de constructeurs de maisons individuelles, industrielles.

Les 6 entreprises artisanales qui se sont regroupées et associées sont : GRITTI (maçonnerie-carrelage), GRITTI Pascal (électricité), IPB (charpente), LYAUDET (charpente), PESENTI-CARRARA (plâtre, revêtements sols et murs), PETIT Hervé (plomberie).

Enfin, Monsieur Philippe PESENTI présente les impacts économiques attendus ou réalisés :

- création d'une SCOP,
- recrutement envisagé d'un chargé d'affaires si l'activité se développe,
- une expérience duplicable sur les autres bassins de vie du Pays du Bugey,
- rénovation énergétique au triple bénéfice : préservation de l'environnement, pouvoir d'achat des ménages (économies d'énergie) et activité pour l'artisanat.

Monsieur Bernard ARGENTI présente ses compliments à ce Groupement d'artisans, retenu par le Syndicat Mixte du Pays du Bugey, pour sa présence à la Région.

**PREND ACTE** du changement de date de la prochaine séance du Conseil Municipal de juin, à savoir le **lundi 29 juin 2015 à 20 heures au lieu du mardi 30 juin 2015.**

Enfin, Monsieur le Maire clôt la séance en remerciant la presse, le public qui accompagne l'assemblée lors de chaque séance, ainsi que les services administratifs de la mairie pour la préparation de ce conseil.

Séance levée à vingt heures trente minutes.

Le Maire,



Bernard ARGENTI.